

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2008
Préavis 23/2007

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 3 octobre 2007 à St-Légier-La Chiésaz, le budget 2008 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> :	Blonay	M. Gianni Ghiringhelli
	Chardonne	M. Alain Chapuis M. Henri-Jean Nanchen
	Corseaux	M. Didier Siegfried
	Corsier	M. Serge Caudrillier
	Jongny	M. Claude Nick
	Montreux	M. Denis Golaz M. Marcel Lacroix M. Jean-Daniel Rochat (suppléant)
	Saint-Légier	M. Patrick Bays Mme Anne Morier
	La Tour-de-Peilz	M. Richard Sendra
	Vevey	M. Vincent Matthys Mme Marie-Catherine Destraz
	Veytaux	M. Philippe Meister
<u>Excusés</u> :	Tous les autres membres sont excusés.	

Le Conseil administratif était représenté par M. Jean de Gautard, syndic de St-Légier-La Chiésaz et président de la CIEHL, Mme Colette Rossier représentait le Service des affaires intercommunales du district de Vevey.

La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité ainsi que des réponses et précisions apportées.

En ouverture, le syndic M. Jean de Gautard souhaite la bienvenue à St-Légier-La Chiésaz et passe la parole à M. Patrick Bays, président, qui accueille l'assemblée et fait signer la liste de présence.

Mme Anne Morier fonctionne comme secrétaire-rapporteur.

Recettes : la contribution reste de Fr. 5.- par habitant, elle est acceptée.

La discussion générale se fait autour de la somme de Fr. 100'000.- prévue pour financer une pré-étude en vue de l'élaboration d'un projet d'agglomération « transport-urbanisation ». La pré-étude vise à définir les pistes à développer concrètement pour un projet d'agglomération qui puisse être pris en compte par la Confédération afin de bénéficier éventuellement du Fonds d'infrastructure.

Mme Rossier donne des explications sur la politique des agglomérations menée par la Confédération en précisant qu'un des objectifs principaux est de faire travailler les gens ensemble (communes, canton, confédération, autres acteurs) pour trouver des solutions coordonnées, notamment sur la question de la mobilité. Ces projets nécessitent du temps et des investissements. Elle donne comme exemple de projet le réseau urbain neuchâtelois (projet d'environ 500 millions) qui a commencé il y a 7 ans. 8 personnes travaillent sur ce projet ce qui équivaut à 6 postes à plein temps.

Les critères pour obtenir une subvention (2,5 à 3 milliards à distribuer) sont stricts et nécessitent une pré-étude bien structurée qui doit mettre en avant les avantages d'une urbanisation maîtrisée et coordonnée avec les transports.

Une question se pose, doit-on continuer à développer une telle urbanisation s'il n'y a pas de transports publics répartis de manière adéquate sur le territoire ?

Dans cette optique, des spécialistes de l'aménagement du territoire et des transports seront mandatés pour effectuer cette pré-étude. La Confédération ne subventionne pas les études, c'est donc la raison pour laquelle le prélèvement de Fr. 100'000.- a été prévu.

Le plan directeur régional peut servir de base et donner quelques pistes, sachant toutefois que certains éléments de ce plan peuvent être remis en cause.

Concernant les terrains de football, la CIEHL n'a pas été sollicitée d'une part parce que les fonds à disposition sont largement insuffisants et d'autre part parce qu'il fallait trouver une clé de répartition plus équitable que les francs/habitant.

La discussion étant close, le président fait voter le budget 2008.

Le budget est accepté à l'unanimité.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le préavis N° 23 /2007 de la Municipalité du 14 septembre 2007 sur le budget 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- Où** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget 2008 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), notamment d'attribuer les fonds nécessaires à la réalisation de la pré-étude du projet d'agglomération « transport-urbanisation » de la Riviera.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :

Patrick Bays

la secrétaire-rapporteur :

Anne Morier

Pour Montreux :

le rapporteur :

Denis Golaz

Fait à St-Légier-La Chiésaz, le 29 octobre 2007